



**OTTAWA
COMMUNITY
FOUNDATION**

invested for good

POLITIQUE DE LA FCO

Programme de subventions communautaires

DATE D'EFFET : 24 avril 2018
DATE D'EFFET ORIGINALE : 24 avril 2018
DERNIÈRE RÉVISION :
PROCHAINE RÉVISION : Avril 2023



Préambule

Le Conseil d'administration approuve les politiques, la direction stratégique et les priorités des programmes de subvention de la Fondation.

Toutes les subventions versées par la FCO sont présentées au Conseil d'administration afin d'être autorisées dans le cadre de l'ordre du jour des consentements de la réunion du Conseil d'administration qui suit le versement.

Cette politique traite du Programme de subventions communautaires, le principal instrument de subventions dirigées de la FCO.

Déclaration

Comme pour toutes les subventions de la FCO, les subventions versées en vertu des processus et critères décrits aux présentes doivent se conformer à la *Politique d'utilisation des divers types de fonds à des fins de subvention* et à toutes les autres politiques applicables de la FCO.

En vertu de la *Politique sur le pouvoir délégué de subventionner*, le Conseil d'administration délègue au Comité des subventions de la FCO le pouvoir d'autoriser les demandes présentées au Programme de subventions communautaires que le Comité juge dignes d'être subventionnées.


La relation et les responsabilités additionnelles du Conseil d'administration à l'égard du Comité des subventions sont traitées dans la présente politique sous *Recommandations faites par les comités*, et dans le Manuel de gouvernance.

Programme de subventions communautaires

Par l'entremise du Programme de subventions communautaires, les organismes de charité desservant Ottawa et ses résidents ont des occasions périodiques de présenter des demandes de subventions à la FCO. Le programme est ouvert à une très vaste gamme d'enjeux et de besoins. Les paramètres, processus et critères du programme sont énumérés sur le site Web de la FCO.

Le Comité des subventions, avec le soutien du personnel approprié, est chargé des principales responsabilités et des pouvoirs suivants en lien avec le Programme :

- Étudier toutes les demandes admissibles
- Déterminer quelles demandes devraient être financées par la FCO
- Fournir ses indications au personnel, au besoin, en matière de suivi auprès des demandeurs
- Offrir la direction et l'autorisation pour les changements importants aux processus, critères et aux formulaires de demande et d'évaluation utilisés par le Programme

- 
- Recommander au Conseil d'administration tout changement au Programme qui affecte de façon significative l'admissibilité et l'évaluation des demandes
 - Prodiguer des conseils au P-DG et au personnel quant aux initiatives destinées à augmenter la capacité et le succès des bénéficiaires de subventions et des secteurs.

Le personnel est responsable de soutenir les efforts du Comité avant, durant et après les réunions d'étude des subventions, ainsi que d'identifier et de solliciter du financement pour les demandes autorisées par le Comité. Le personnel signale périodiquement au Comité ses succès à cet égard, ainsi que sur d'autres questions que le Comité juge importantes afin de soutenir les décisions de subvention équitables et ayant un impact.

Financement du Programme de subventions communautaires

Les subventions versées aux demandes autorisées par le Comité des subventions sont financées par un ensemble de fonds communautaires (fonds sans restriction et fonds sectoriels), ainsi que par la participation de donateurs intéressés (fonds conseillés par les donateurs). Le personnel fait de son mieux afin de veiller à ce que les demandes jugées dignes de financement par le Comité reçoivent des fonds adéquats.

Entre 2013 et 2017 inclusivement, une moyenne annuelle de 95 % des demandes autorisées par le Comité a reçu du financement.¹ L'intention des présentes consiste à conserver un taux de succès comparable pour le financement des demandes autorisées, en supposant que la croissance future de l'enveloppe totale requise pour financer ces subventions continue de se comparer à la croissance des fonds disponibles pour les subventions.

¹ Au cours de la même période, le Programme a versé une moyenne annuelle de 1,15 M\$ en subventions (sans compter les subventions CFC150 de 2016 et 2017).